



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 avril 2003  
Français  
Original: anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Caïmanes

Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités .....	1–2	3
II. Constitution et lois .....	3–6	3
III. Évolution politique .....	7–19	4
A. Généralités .....	7–9	4
B. Révision constitutionnelle .....	10–19	5
IV. Situation économique .....	20–57	6
A. Observations générales .....	20–29	6
B. Budget .....	30–33	8
C. Agriculture, élevage et pêche .....	34	9
D. Tourisme .....	35–40	9
E. Services financiers .....	41–50	10
F. Transports et communications .....	51–57	12
V. Situation sociale .....	58–78	13
A. Généralités .....	58–60	13
B. Droits de l'homme .....	61–63	14
C. Logement et construction .....	64–65	14
D. Emploi .....	66–67	15



E. Enseignement . . . . .	68–70	15
F. Santé publique . . . . .	71–74	16
G. Criminalité et sécurité publique . . . . .	75–78	17
VI. Environnement et ressources naturelles . . . . .	79–82	17
VII. Relations avec les organisations internationales . . . . .	83	18
VIII. Statut politique futur du territoire : position de la Puissance administrante . . . . .	84–88	18
IX. Examen par l'Assemblée générale . . . . .	89	19

## I. Généralités

1. Le territoire des îles Caïmanes<sup>1</sup> est situé à quelque 300 kilomètres à l'ouest de la Jamaïque et à peu près à la même distance au sud de Cuba. Il comprend trois îles : la Grande Caïmane (197 kilomètres carrés), Caïmane Brac (39 kilomètres carrés) et la Petite Caïmane adjacente, en grande partie non aménagée (28 kilomètres carrés).

2. D'après les résultats officiels du dernier recensement (1999), la population du territoire était estimée à 39 410 habitants, soit une augmentation de 55 % par rapport aux 25 355 habitants recensés en 1989. Les Caïmanais représentent environ 53 % de la population contre 67 % en 1989. En 10 ans, la population non caïmanaise a approximativement doublé, passant de 8 387 en 1989 à 18 529 en 1999. Environ 25 % de la population est d'origine africaine, 20 % d'origine européenne, le reste de la population étant métissé. Lors du recensement, la population économiquement active comptait 25 506 personnes, dont 10 629, soit 42 %, étaient caïmanaises. Le revenu annuel moyen par habitant était de 20 000 dollars. Les Caïmanais gagnaient, en moyenne, 31 751 dollars et les non-Caïmanais 29 735 dollars. Le salaire moyen des hommes était de 36 584 dollars et celui des femmes de 24 940 dollars<sup>2</sup>.

## II. Constitution et lois

3. Les îles Caïmanes sont un territoire non autonome (territoire d'outre-mer) administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La Constitution de 1959 a été révisée en 1972, 1992 et 1994. Aux termes de la Constitution, le Gouverneur, nommé pour quatre ans par le souverain britannique, est chargé des questions relatives aux affaires extérieures, à la défense, à la sécurité intérieure et à la fonction publique. Il est également Président du Conseil exécutif qui est composé de trois membres désignés par lui, à savoir le Secrétaire général (dénommé jusqu'en 1992, Secrétaire administratif), le Secrétaire aux finances et le Procureur général, et cinq membres élus par l'Assemblée législative. Il est responsable de la gestion courante du Gouvernement. Le Gouverneur attribue les portefeuilles ministériels aux élus du Conseil exécutif. L'Assemblée législative est composée de trois membres de droit désignés dans la Constitution et de 15 membres élus au suffrage universel pour une période de quatre ans. Depuis 1991, un président est élu à la tête de l'Assemblée.

4. Le Gouverneur des îles Caïmanes est M. Bruce Dinwiddy, qui a été nommé en mai 2002.

5. Le système juridique est fondé sur la *common law* britannique, sur certains textes de loi britanniques et sur la législation locale. Il y a la Grand Court qui a statut de Cour suprême, la Summary Court (tribunal d'instance) qui connaît des affaires pénales, civiles et relatives à la famille, et la Coroners' Court (mineurs et cas de mort violente ou suspecte). En appel, les décisions sont portées devant la Cour d'appel des îles Caïmanes et, en dernier ressort, devant le Privy Council à Londres.

6. En mars 1999, le Gouvernement du Royaume-Uni a présenté un Livre blanc intitulé « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories » (Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer). Cette loi proposait que la citoyenneté britannique soit accordée aux citoyens des territoires, tandis que les territoires seraient tenus de

mener une révision constitutionnelle et de modifier leurs lois locales, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et des services financiers, afin de les rendre conformes aux normes internationales. Le projet de loi est devenu exécutoire en mai 2002, sous le nom de *British Overseas Territories Act 2002* (loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer).

### III. Évolution politique

#### A. Généralités

7. Jusqu'à une date récente, il n'existait pas de parti politique officiel sur le territoire et les groupes ci-après agissaient en tant qu'organisations politiques : la National Team (Équipe nationale), la Democratic Alliance (Alliance démocratique) et la Team Cayman (Équipe caïmane). Les élections générales qui se sont déroulées le 8 mai 2000, et auxquelles un nombre record de 57 candidats, menant campagne séparément, se sont présentés, ont mis fin à huit années de domination de la vie politique par l'Équipe nationale qui a perdu six des neuf sièges qu'elle détenait à l'Assemblée législative. La nouvelle assemblée a élu Kurt Tibbetts, de l'Alliance démocratique, au poste de chef du gouvernement.

8. Le 5 novembre 2001, une majorité des membres de l'Assemblée législative s'est constituée en parti politique – le Parti démocratique uni. Trois jours après, le Conseil législatif, par un vote de neuf voix contre cinq (avec une abstention), a adopté une motion de censure à l'encontre de Kurt Tibbetts, mettant ainsi fin à ses fonctions de chef du Conseil exécutif. Le poste de chef du gouvernement a alors été confié à l'ancien Ministre du tourisme, McKeeva Bush, du Parti démocratique uni. À la suite de ces événements, des pressions politiques se sont exercées en faveur d'élections anticipées, notamment au sein du groupe des « Concerned Caymanians » (les Caïmanais inquiets). Toutefois, le nouveau chef du gouvernement a déclaré qu'il n'y aurait pas d'élections avant celles qui étaient prévues en novembre 2004<sup>3</sup>.

9. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, la déclaration de politique stratégique pour l'exercice 2003-2004 indique que le Gouvernement caïmanais a pour objectif de favoriser la croissance économique et d'améliorer le niveau d'éducation ainsi que l'efficacité des services gouvernementaux. Les priorités formulées s'inspirent des principes suivants :

- 1) Une économie forte, générant un niveau de vie élevé, créant des emplois et produisant des recettes;
- 2) Une population locale en bonne santé;
- 3) Une population locale bénéficiant d'une protection sociale;
- 4) Une communauté et une culture caïmanaises fortes;
- 5) Une protection de l'environnement favorisant son exploitation par les habitants actuels et par les générations futures;
- 6) Une population locale ayant un bon niveau d'éducation et de formation;
- 7) Un territoire sûr, tant pour ses habitants que pour les visiteurs;
- 8) Un gouvernement ouvert, efficace et rendant des comptes;

- 9) Des jeunes participant activement à la vie de leur communauté;
- 10) Des cellules familiales fortes;
- 11) Des îles voisines dont l'économie est vigoureuse et la société saine.

## **B. Révision constitutionnelle**

10. En 2001, ainsi qu'il est indiqué dans le précédent document de travail (A/AC.109/2002/7, par. 11 à 14), le Gouverneur a créé une commission de révision de la Constitution, qui a organisé une série de réunions publiques afin que les Caïmanais puissent proposer les modifications qu'ils souhaitaient voir adoptées dans la nouvelle Constitution.

11. En mai 2002, selon les informations fournies par la Puissance administrante, le rapport de la Commission chargée de réviser et de moderniser la Constitution a été présenté au Gouverneur en même temps qu'un projet de constitution. Ce document a été rendu public et l'Assemblée législative doit l'examiner avant qu'il soit présenté pour approbation aux autorités britanniques. Un projet de loi doit rendre exécutoires les modifications de la Constitution, ou une nouvelle constitution, au plus tôt avant les élections générales de 2004.

12. Selon le rapport, la Commission est convaincue que tous les habitants du territoire sont au courant du processus de révision et de modernisation de la Constitution et ont pu exprimer leur opinion à ce sujet, grâce aux réunions publiques qui ont été organisées ainsi qu'à la couverture médiatique de cette action, aux campagnes de sensibilisation et aux enquêtes. Cependant, selon les estimations, peu d'électeurs inscrits ont participé aux réunions ou répondu aux questionnaires. La Commission estime que ce nombre « décevant » d'électeurs témoigne de la réticence de nombreux Caïmanais à exprimer publiquement leur opinion.

13. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport, les électeurs inscrits souhaitent, en majorité, rester citoyens des territoires britanniques d'outre-mer. Toutefois, ils sont nombreux à souhaiter que la citoyenneté caïmanaise soit définie dans la Constitution. Selon l'avis de la majorité, la nouvelle constitution doit promouvoir un gouvernement plus responsable et qui rend des comptes aux habitants des îles Caïmanes. En ce qui concerne les options que représentent l'indépendance ou l'autonomie interne complète, la majorité des participants s'est prononcée en faveur d'un régime parlementaire de « type Westminster » prévoyant un système législatif et une plus grande autonomie locale. Il n'a pas été recommandé de modifier les pouvoirs du Gouverneur mais la création d'un comité consultatif indépendant chargé d'examiner l'exercice de ces pouvoirs est recommandée dans le rapport.

14. Selon le rapport, une grande partie de la population accepte le principe de l'inclusion d'une déclaration des droits dans la Constitution. Toutefois, le chapitre consacré à la liberté de religion a suscité des inquiétudes car la majorité des Caïmanais considère qu'il est contraire à la foi chrétienne et à l'exercice de la religion chrétienne, prédominants dans le territoire. Par conséquent, le projet a été modifié afin d'harmoniser les pratiques locales et les obligations internationales.

15. La composition du Conseil exécutif et l'idée d'instaurer un système de gouvernement ministériel à part entière sont les questions qui ont été le plus intensément débattues. La Commission recommande que le Conseil exécutif

comprenne le Procureur général, qui sera un membre élu ou désigné de droit, le Ministre principal et au plus six ministres élus.

16. En ce qui concerne l'Assemblée législative, le rapport recommande que sa composition reste la même et la Commission recommande que le territoire soit divisé en 17 circonscriptions et que, selon un système de scrutin uninominal, chacune d'entre elles soit représentée à l'Assemblée législative par un candidat disposant d'une voix. Par ailleurs, outre les conditions habituelles en matière de domicile et de résidence à remplir, seules les personnes correspondant à la définition de citoyen caïmanais auraient le droit d'être élues à l'Assemblée législative.

17. Dans le prolongement de la proposition visant à instaurer un système de gouvernement ministériel à part entière et à nommer un ministre principal, la Commission propose également la nomination d'un chef de l'opposition. En outre, elle recommande que le Secrétaire aux finances soit remplacé au Conseil exécutif par un ministre des finances élu, et qu'il soit établi une commission des finances que présidera le Ministre et qui sera chargée de gérer le portefeuille des finances.

18. En ce qui concerne le système judiciaire, on a estimé qu'il fallait en protéger l'indépendance en le séparant du pouvoir exécutif. À cette fin, la Commission propose de créer une commission de la magistrature qui recommandera la nomination des membres de la Cour suprême.

19. Le rapport souligne la nécessité de promouvoir de bonnes relations entre l'expression politique du Gouvernement et la fonction publique et de créer une commission de la fonction publique forte et indépendante, dont le pouvoir ne sera pas que consultatif.

## **IV. Situation économique**

### **A. Observations générales**

20. Les îles Caïmanes ont l'un des niveaux de vie les plus élevés des Caraïbes. L'économie repose sur le tourisme et sur le statut de centre financier international offshore des îles depuis 1966. Les principales sources de recettes de l'État sont les droits prélevés sur les importations, les timbres et les redevances payées par les sociétés, les banques et les sociétés fiduciaires. Il n'y a pas d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés ni d'impôt indirect. Bien que les importations soient 100 fois plus élevées que les exportations, ce déséquilibre commercial manifeste est plus que compensé par les recettes invisibles tirées de l'industrie touristique et du secteur financier.

21. Après un ralentissement en 2001, l'activité économique du territoire s'est améliorée en 2002, la consommation stimulant la production industrielle et le commerce international. Les trois principaux indicateurs de l'économie intérieure, à savoir le produit intérieur brut (PIB), le chômage et l'inflation, confirment un rétablissement progressif de l'économie. Les résultats provisoires de l'enquête sur les revenus nationaux font apparaître un taux de croissance de 1,7 % pour 2002, contre celui de 0,6 % environ estimé pour 2001. Selon l'enquête sur la population active, le chômage a chuté de 7,5 % en octobre 2001 à 5,7 % en octobre 2002. Le taux d'inflation a légèrement augmenté au cours des trois premiers trimestres de 2002 mais reste à un niveau faible de 2,9 %.

22. En raison de la reprise économique attendue aux États-Unis, la croissance des îles Caïmanes devrait passer d'environ 1,7 % en 2002 à 2,3 % en 2003. L'inflation, selon les prévisions, devrait se limiter à 2,5 % en 2003 et le chômage devrait diminuer légèrement en descendant de 5,7 % en 2002 à 5,5 % en 2003.

23. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, le chef du Gouvernement et le Ministre du tourisme, de l'environnement, du développement et du commerce ont présenté en novembre 2002 un plan complet intitulé : « Caïman Islands: A Centre of Excellence for the Twenty-First Century » (Les îles Caïmanes : un centre d'excellence pour le XXI<sup>e</sup> siècle). Le plan couvre la période 2003-2005 et il passe pour être un véritable effort de recentrage et de revitalisation de la part du Gouvernement, destiné à produire de la valeur dans un environnement en mutation. Il concerne la création de possibilités internationales pour le territoire, le maintien d'un cadre institutionnel et législatif dynamique, la promotion de l'activité touristique, le commerce en ligne, les stratégies commerciales, les stimulants nécessaires ainsi qu'une participation accrue et le renforcement des capacités.

24. Le plan souligne la nécessité d'examiner attentivement, au cours des 15 mois à venir, les accords relatifs à l'échange d'informations fiscales passés avec un certain nombre de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de promouvoir les services financiers des îles Caïmanes.

25. Afin de promouvoir la réglementation des services financiers, le Gouvernement a approuvé la création, avant la fin de 2003, d'une commission de valeurs mobilières qui serait chargée de réglementer les lois s'appliquant aux fonds de placement, aux investissements dans les titres et aux entreprises cotées en bourse (voir également le chapitre IV.F sur les services financiers). Le Gouvernement veillera aussi à ce que, dans le registre général, les investissements en matière de ressources humaines et de matériel informatique soient suffisants.

26. En ce qui concerne l'élaboration d'une nouvelle législation, le Gouvernement prévoit de mettre l'accent sur les produits financiers récents destinés aux entreprises, les nouveaux contrats au titre de la loi régissant le transfert d'actifs fonciers, le renforcement de la législation sur l'immatriculation des navires et un remaniement général du droit des sociétés. Il envisage également de réviser en profondeur les politiques et procédures existantes relatives au secteur des services financiers.

27. Afin d'améliorer les mécanismes de livraison des produits et l'accès aux renseignements sur les entreprises ainsi qu'aux idées circulant sur le marché mondial en ce qui concerne l'appui aux entreprises, le Gouvernement réorientera son action afin que son partenariat avec le secteur privé reste solide. En outre, il a l'intention de créer un conseil consultatif de haut niveau dont les membres seront des experts internationaux expérimentés.

28. Dans le cadre de la réforme intitulée « Red Carpet Reform » (Réforme tapis rouge), le Gouvernement mettra au point une nouvelle loi relative à l'immigration, ainsi que des politiques et des procédures en la matière, qui devraient entrer en vigueur en 2003. Afin d'inciter de grosses fortunes à investir et à s'installer dans les îles Caïmanes, une procédure rapide d'attribution des permis de travail sera mise en place pour les professionnels essentiels hautement qualifiés. Des dispositions justes et transparentes seront introduites pour l'acquisition d'un permis de résidence permanente.

29. Le Gouvernement s'emploie également à améliorer les services fournis aux investisseurs locaux et étrangers ainsi qu'à d'autres hauts responsables du monde des affaires, en les aidant à s'informer sur les conditions requises pour faire des affaires dans les îles Caïmanes et à remplir ces conditions. La carte CayPass, qui a été créée à cette fin en octobre 2002, offre, entre autres avantages, un rabais de 15 % sur les billets d'avion de la compagnie Cayman Airways aux hommes d'affaires en visite qui empruntent des files d'attente spéciales dans les services d'immigration et de douanes. Elle permet également à son détenteur, lors de l'entrée sur le territoire, de se passer de permis de travail temporaire lorsqu'il se rend aux îles Caïmanes pour une rencontre d'affaires<sup>4</sup>.

## **B. Budget**

30. Dans son discours de présentation du budget 2002, communiqué par la Puissance administrante, le Secrétaire aux finances a signalé que les résultats estimés pour l'exercice budgétaire 2002 indiquaient un excédent d'exploitation d'environ 40,5 millions de dollars (tous les montants sont indiqués en dollars des États-Unis), soit 5 millions de dollars de moins que ce qui avait été prévu pour 2002. Toutefois, on estime que l'excédent total en 2002 est à peine supérieur à 28 millions de dollars, soit 17,3 millions de dollars de plus que ce auquel on s'attendait, ce qui s'explique essentiellement par le fait que le remboursement de la dette a été plus élevé que prévu.

31. Les estimations financières pour 2003 prévoient un excédent d'exploitation de 43 104 000 dollars et un déficit de 21 061 000 dollars des mouvements de bilan, soit un excédent total d'environ 22 043 000 millions de dollars. Le Gouvernement compte réunir autour de 184,3 millions de dollars de recettes durant la partie 2003 de l'exercice budgétaire. On prévoit que les dépenses totales d'exploitation s'élèvera à 141 141 000 dollars pour la partie 2003 de l'exercice financier, soit 3,8 % de plus que pour la période équivalente de 2002. Le montant net des mouvements de bilan prévus au budget de la partie 2003 de l'exercice financier s'élèveront à 16 303 000 dollars, dont 1 596 000 dollars d'achat de participations, 7 359 000 dollars au titre de l'équipement et 7 099 000 dollars de l'injection de capitaux, et un faible montant de prêts consentis. D'après les prévisions, il sera possible de rembourser la dette publique à hauteur de 5 453 000 dollars sans émettre de nouvel emprunt, ce qui conduira à réduire d'autant le montant net de la dette publique. Il est prévu que le montant total des avoirs liquides au 30 juin 2003 sera de 60 553 000 dollars. Les prévisions budgétaires sont pour l'essentiel conformes aux principes d'une gestion financière responsable.

32. Afin de répondre aux priorités stratégiques clefs (présentées en détail au paragraphe 9 ci-dessus), le Gouvernement a planifié les dépenses de fonctionnement comme suit : 27 694 000 dollars pour l'établissement d'une économie forte, 26,7 millions de dollars pour la fourniture d'une protection médicale et sociale aux Caïmanais résidant dans les îles, 4 025 000 dollars pour l'édification d'une société et d'une culture caïmanaises fortes, 1 002 000 dollars pour la protection de l'environnement, 21 648 000 dollars pour un enseignement de qualité et une formation professionnelle à l'intention de la population caïmanaise, et 26 184 000 dollars pour assurer la sécurité des Caïmanais et des touristes. En outre, le budget prévoit un montant de 32 545 000 dollars pour assurer le fonctionnement quotidien du secteur public.

33. Le Gouvernement a établi son budget en se fondant sur les principes financiers suivants : produire un excédent d'exploitation suffisant pour couvrir les dépenses à court terme, assurer un contrôle rigoureux des dépenses générales d'exploitation, restreindre les dépenses d'équipement, réduire le montant total de la dette publique, maintenir les réserves aux niveaux existants et affecter la totalité des recettes ou excédents imprévus au poste réserves.

### **C. Agriculture, élevage et pêche**

34. La production agricole, limitée en raison d'un sol peu fertile, d'une faible pluviométrie et de coûts de main-d'oeuvre élevés, a pratiquement doublé au cours des cinq ou six dernières années, 10 grandes exploitations couvrant maintenant une superficie supérieure à 40 hectares. Les principaux produits agricoles sont la banane, la tomate, la laitue, le miel, la mangue, les agrumes, différents légumes et la noix de coco. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, la valeur de la production agricole intérieure était de 1,8 million de dollars en 2000, soit une augmentation de 13,4 % par rapport à l'année 1999. Les plus fortes augmentations concernaient la production de viande et de bétail (26 %), de jus de fruit ou de légume (18 %) et de fruits (11 %). D'après une déclaration de politique stratégique pour l'exercice budgétaire 2003-2004, le Gouvernement envisage de promouvoir le développement de l'industrie aquacole en vue de diversifier l'économie.

### **D. Tourisme**

35. Le tourisme est la principale activité économique des îles Caïmanes : il contribue pour 70 % au produit intérieur brut et pour 75 % aux recettes en devises.

36. En septembre 2002, le nombre total de touristes pour l'année s'élevait à 1 416 861, ce qui représente une augmentation de 23,4 % par rapport à l'année précédente. Bien que le nombre des touristes débarquant de bateaux de croisière ait augmenté, le nombre de visiteurs séjournant dans les îles a continué de baisser. Le nombre de ces croisiéristes visitant les îles Caïmanes, qui est passé de 881 436 en 2001 à 1 183 178 en 2002, indique une augmentation spectaculaire de 34,2 %.

37. D'après le chef du Gouvernement<sup>5</sup>, l'objectif à poursuivre dans le secteur du tourisme en 2003 consiste à améliorer les services existants et à créer des attractions touristiques novatrices. Les mesures qui devront être adoptées à cet égard porteront notamment sur la mise en oeuvre de programmes visant à embellir les ports et le paysage, un recyclage du personnel travaillant dans ce secteur et l'amélioration des services de douane et d'immigration pour assurer une prise en charge plus efficace des passagers débarquant sur l'île. Le Gouvernement s'efforce également de mettre au point de nouvelles stratégies commerciales et de nouveaux moyens d'encourager le tourisme et il étudie les possibilités qui s'offrent d'accroître le nombre de visiteurs aux revenus élevés provenant d'Europe. Il envisage de proposer des mesures d'incitation pour promouvoir la création de nouveaux complexes touristiques et l'aménagement de zones spéciales pour la construction d'hôtels-boutiques cinq étoiles<sup>6</sup>.

38. Le Gouvernement s'efforce précisément d'augmenter le nombre de visiteurs séjournant dans les îles. Plusieurs nouvelles initiatives ont été esquissées dans le

budget pour 2003-2004 à cette fin, y compris une campagne de publicité télévisée d'un montant de 1,5 million de dollars, qui sera diffusée sur les réseaux câblés des États-Unis.

39. Des projets importants d'équipement liés au tourisme sont envisagés, tels que la construction d'un nouveau centre d'accueil pour les touristes, la rénovation du marché des artisans et la mise en place d'infrastructures grâce à la construction de routes ou à la réfection des routes existantes, pour un montant total de 2 695 000 dollars.

40. Tout au long de 2003, de nombreux festivals culturels et manifestations sportives seront organisés pour marquer le cinq centième anniversaire de la fondation des îles Caïmanes. Des forfaits vacances spéciaux seront également offerts durant l'année<sup>7</sup>.

## **E. Services financiers**

41. Comme cela a été signalé dans le précédent document de travail (A/AC.109/2002/7, par. 32 et 33), les îles Caïmanes demeurent l'un des principaux centres financiers internationaux, 48 des 50 plus importantes banques mondiales y détenant des licences. Le secteur bancaire emploie plus d'un dixième de la population et contribue pour 15,5 % au PIB. Durant les trois premiers trimestres de 2002, le secteur des services financiers a encore enregistré une saine croissance. Les fonds communs de placement ont poursuivi sur leur lancée (21 % en 2002), le nombre de fonds enregistrés passant de 3 474 en septembre 2001 à 4 187 en septembre 2002. Le nombre des licences d'assurances a augmenté de 7 %, passant de 564 en septembre 2001 à 605 en septembre 2002. L'enregistrement de 30 autres compagnies est actuellement à l'examen. Le nombre total des valeurs cotées en bourse, nettes de celles qui sont échues, a atteint 690, contre 418 au 31 décembre 2001. Cependant, les enregistrements de nouvelles sociétés et le nombre de licences octroyées à des banques de la classe B ont diminué par rapport aux chiffres de 2001. Durant les trois premiers trimestres de 2002, on comptait 5 275 nouvelles sociétés enregistrées, soit une baisse de 21 %, par rapport aux 6 680 enregistrements dénombrés pour la même période en 2001. La tendance est néanmoins nettement à la croissance. Au 31 août 2002, 63 390 sociétés figuraient sur le registre, soit une augmentation de 14 % par rapport au 31 août 2001.

42. Le nombre de banques et de sociétés fiduciaires est descendu de 536 en septembre 2001 à 518 en septembre 2002. Ce déclin a été essentiellement enregistré pour les banques de la classe B, qui tombent sous le coup de l'obligation légale adoptée en avril 2001, selon laquelle les banques privées sont tenues d'avoir une implantation physique à la mesure de leurs activités ou de rendre leur licence. En dépit de la baisse du nombre de licences accordées, le volume total des avoirs dans les secteurs bancaire et fiduciaire a augmenté, passant de 706 milliards de dollars en juin 2001 à 980 milliards en juin 2002.

43. Comme indiqué dans les précédents documents de travail (voir A/AC.109/2001/15, par. 34 à 41 et A/AC.109/2002/7, par. 34 à 37), les îles Caïmanes figuraient sur la liste des pays et juridictions dont les pratiques financières encouragent l'évasion fiscale et le blanchiment de l'argent, établie par l'OCDE. Le Gouvernement des îles Caïmanes a déployé des efforts considérables pour améliorer

sa législation et conserver son statut de principal centre financier ainsi que sa bonne réputation dans le monde des affaires.

44. Durant la période à l'examen, le territoire a continué de perfectionner son dispositif réglementaire. En janvier 2002, le Gouvernement des îles Caïmanes a adopté la *Securities Investment Business Law* de 2001, qui régit la conduite des investisseurs dans le territoire et à partir du territoire et qui donne à l'Autorité monétaire des îles Caïmanes qualité pour superviser et réglementer les opérations effectuées par les courtiers, les conseillers en investissements, les gestionnaires et les contrepartistes. L'Autorité est chargée de réglementer les opérations financières des investisseurs et organismes sous licence, d'assurer une réglementation prudentielle, d'effectuer des inspections sur place et d'appliquer les directives relatives au blanchiment de capitaux.

45. Le Gouvernement des îles Caïmanes s'efforce de respecter plus rigoureusement les engagements internationaux qui ont été pris pour donner suite aux recommandations faites par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, le Groupe des sept pays les plus industrialisés et l'OCDE, qui ont pour objet de lutter contre les pratiques fiscales internationales jugées injustes et de doter les centres financiers de moyens accrus afin qu'ils puissent se prémunir contre les pratiques frauduleuses<sup>8</sup>.

46. En 2001, les îles Caïmanes sont devenues la première juridiction à avoir conclu un traité d'échange de renseignements fiscaux avec les États-Unis. Cet accord, qui a été signé par la Grande-Bretagne au nom des îles Caïmanes, n'a pas d'effet rétroactif et entrera en vigueur en 2004. Il limite l'échange de renseignements aux taxes fédérales s'élevant à des « montants importants ou substantiels » et prévoit que ces renseignements seront échangés sur demande et au cas par cas, à condition qu'il y ait des preuves tangibles d'évasion fiscale et que les montants correspondent aux niveaux fixés dans l'accord<sup>9</sup>.

47. Il n'en reste pas moins que l'OCDE a continué d'exercer des pressions sur les juridictions figurant sur sa liste initiale. En avril 2002, l'Organisation a divulgué un accord type destiné à favoriser un échange efficace de renseignements portant sur les impôts sur le revenu ou les bénéficiaires, les capitaux, l'actif net et la propriété immobilière, l'héritage et les dons. Par ailleurs, les juridictions visées ont entamé conjointement des négociations avec l'OCDE en vue de protéger leur souveraineté et la confidentialité des informations concernant leurs clients. Du 26 octobre au 1er novembre 2002, le Gouvernement des îles Caïmanes a accueilli une réunion des membres de l'OCDE et des représentants des juridictions visées<sup>10</sup>.

48. Une autre question liée aux paradis fiscaux, notamment celle qui a trait à l'imposition transnationale des comptes d'épargne, y compris dans les centres financiers offshore, fait l'objet d'un débat au sein de l'Union européenne depuis 1998. À la suite d'une demande présentée par le Gouvernement britannique en octobre 2002, visant à ce que les territoires d'outre-mer des Caraïbes fournissent des informations détaillées sur tous leurs détenteurs de comptes d'épargne avant le 15 novembre, les ministres des territoires, y compris des îles Caïmanes, ont tenu une réunion d'urgence dans les îles Caïmanes. Ces ministres ont réaffirmé leur volonté de coopérer, tout en soulignant qu'il convenait de traiter ce problème de manière juste, transparente et non discriminatoire<sup>11</sup>.

49. À la suite des attaques terroristes du 11 septembre, le Gouvernement des îles Caïmanes s'est déclaré prêt à participer à l'enquête relative aux ressources financières des terroristes et à geler les comptes des personnes physiques ou morales ayant des liens avec les terroristes. En février 2002, le Gouvernement a annoncé qu'il était prêt à coopérer avec le Gouvernement des États-Unis à l'enquête sur la faillite de la société Enron. Selon les rapports, sur plus de 800 filiales offshore utilisées par Enron, 692 se trouvaient aux îles Caïmanes<sup>12</sup>. En juillet 2002, l'État de la Californie a établi une liste noire de 23 sociétés prétendant avoir leur siège dans des endroits tels que les Bermudes et les îles Caïmanes, alors qu'elles continuaient d'être établies aux États-Unis<sup>13</sup>.

50. La campagne contre l'évasion fiscale qui a été lancée aux États-Unis a continué d'avoir des répercussions dans les îles Caïmanes durant la période considérée. D'après des informations parues dans la presse<sup>14</sup> en juillet 2002, la société Harken Energy a établi une filiale dans les îles Caïmanes, bien que l'actuel Président des États-Unis soit membre de son conseil d'administration. Le Président a déclaré qu'il s'était opposé à cette décision, alors que le directeur des communications de la Maison Blanche a dit que le Président n'avait pas été informé<sup>15</sup>. Dans le cadre de son intervention officielle contre la vague de scandales financiers, la Maison Blanche a réprouvé les pratiques des sociétés qui établissent des filiales offshore dans les paradis fiscaux, tels que les îles Caïmanes et les Bermudes, en vue de réduire le montant des impôts auxquels elles sont astreintes aux États-Unis<sup>16</sup>. En août 2002, le Sénat des États-Unis d'Amérique a voté un texte d'exclure du bénéfice des contrats du Ministère fédéral de la défense les sociétés américaines qui montent des opérations écrans à l'étranger. En novembre 2002, le Ministère des finances a publié des propositions visant à supprimer les avantages prévus dans le Code fiscal, qui encouragent les entreprises à s'établir à l'étranger.

## **F. Transports et communications**

51. Le développement du territoire en tant que centre d'affaires international exige des services de télécommunications et des services publics modernes et fiables. Actuellement, la société multinationale Cable and Wireless détient une licence exclusive d'exploitation des télécommunications par le biais de sa filiale locale Cable and Wireless (Cayman Islands). Le Gouvernement en est à l'ultime phase de ses négociations avec Cable and Wireless sur la libéralisation du secteur des télécommunications qui, une fois achevée, devrait avoir des conséquences très bénéfiques sur l'ensemble des secteurs financiers. La baisse des tarifs des télécommunications devrait en principe rendre les principales branches d'activité, notamment les entreprises sur Internet, plus compétitives au niveau international. La libéralisation permettrait également aux entreprises d'avoir accès à des techniques de pointe qui leur ouvriraient de nouvelles perspectives commerciales dans divers domaines liés aux télécommunications et au commerce électronique.

52. Dans sa déclaration de politique stratégique pour l'exercice budgétaire 2003-2004, le Gouvernement a annoncé qu'il envisageait d'accroître les activités cybercommerciales de 5 % par an et de réduire les tarifs des télécommunications de 20 % afin d'attirer et de développer des entreprises de commerce électronique de premier ordre.

53. Le Gouvernement s'évertue à créer de nouveaux emplois dans le secteur du commerce électronique en encourageant 5 % des entreprises de commerce électronique extraterritoriales à s'établir aux îles Caïmanes et à s'y développer. Il envisage également de créer des structures commerciales électroniques visant à stimuler l'esprit d'entreprise des Caïmanais dans le domaine du cybercommerce en élaborant des projets tendant à les former dans ce sens et en leur assurant le soutien du bureau des investissements. Il s'est par ailleurs fixé comme objectif de créer sur place un secteur de services de commerce électronique qui offre aux entreprises traditionnelles basées aux îles Caïmanes un avantage concurrentiel<sup>17</sup>.

54. Des liaisons aériennes internationales relient la Grande Caïmane et les États-Unis, le Canada, l'Europe, la Jamaïque, le Honduras et Cuba. De grandes compagnies aériennes américaines et britanniques assurent des liaisons régulières à destination et en provenance des îles Caïmanes. Des compagnies locales et des vols charters assurent la liaison entre les îles.

55. En novembre 2002, la compagnie US Airways a, dans le cadre d'un plan global de repli, supprimé 25 vols quotidiens qui partaient de Philadelphie pour les îles Caïmanes, ajouté 15 vols vers d'autres destinations et supprimé l'un de ses deux vols quotidiens qui desservaient l'aéroport de Gatwick à Londres. La compagnie Cayman Airways a inauguré une nouvelle ligne Grande Caïmane-Montego Bay en octobre et deux vols hebdomadaires sur La Havane en décembre 2002. Elle a également négocié un contrat avec Cincinnati's Sunshine Tours afin d'assurer, à compter de décembre 2002, une liaison hebdomadaire par vol charter entre Cincinnati (Ohio) et la Grande Caïmane. La compagnie Continental Airlines commencera en mai 2003 à assurer quatre liaisons hebdomadaires entre Houston (Texas) et la Grande Caïmane.

56. Le port de George Town est le principal port d'accès de près d'un million de croisiéristes qui visitent l'île chaque année. Les îles Caïmanes sont desservies par des liaisons par paquebot régulières et un certain nombre de cargos appartenant à des armateurs locaux, ou battant pavillon caïmanais, assurent le transport de marchandises entre les îles Caïmanes, Miami, Tampa (Floride) et la Jamaïque. À l'issue des élections de novembre 2002, le Ministre du tourisme, de l'environnement et des transports a demandé à l'autorité portuaire d'examiner le projet d'expansion du port de George Town.

57. Selon le Gouverneur, le Service d'immatriculation des navires doit devenir un organe autonome. Au cours de l'année 2002, il est proposé de promulguer 40 nouveaux règlements en application de la loi sur la marine marchande (*Merchant Shipping Law*) et de la loi sur la pollution marine par les navires marchands (*Merchant Shipping Marine Pollution Law*) afin de mettre en oeuvre les nouvelles mesures adoptées dans le cadre des conventions maritimes internationales applicables dans les îles Caïmanes.

## **V. Situation sociale**

### **A. Généralités**

58. Comme l'indique le document de travail précédent (A/AC.109/2002/7, par. 46 à 48), la législation et les mesures adoptées par le Gouvernement dans le domaine

social ont pour but et pour effet de créer une société qui récompense les efforts de chacun tout en offrant une protection – souvent avec l’aide de bénévoles – aux personnes défavorisées.

59. D’après les informations communiquées par la Puissance administrante, le Gouvernement du territoire continuera au cours de l’exercice 2003-2004 à accroître les services sociaux qu’il fournit aux habitants. Il procédera notamment à la révision des lois sur la protection de l’enfance, la pension alimentaire et l’adoption. Seront financés au titre du budget de l’exercice 2003-2004 d’importants programmes sociaux dont le programme sur la formation militaire, le programme de la rééducation des jeunes, des activités de promotion sociale, des programmes sur les modèles de comportement à suivre par les jeunes, et la protection familiale, l’aide aux femmes et aux enfants martyrisés et l’assistance aux personnes démunies, âgées et handicapées.

60. En juillet 2002, les États des Caraïbes membres de l’Organisation des États américains ont décidé de grouper la formation d’assistants sociaux spécialisés notamment dans l’abus des drogues. La stratégie régionale adoptée par leurs représentants visait à doter ces pays, et notamment aux îles Caïmanes, d’assistants sociaux qualifiés pour administrer des programmes de lutte contre l’abus des drogues et les maladies mentales<sup>18</sup>.

## **B. Droits de l’homme**

61. Comme indiqué dans le document de travail précédent (A/AC.109/2002/7, par. 49), la Puissance administrante est partie à plusieurs grandes conventions relatives aux droits de l’homme, lesquelles s’appliquent également au territoire.

62. L’idée d’inclure une charte des droits fondamentaux dans la Constitution des îles Caïmanes a été évoquée dans le cadre de la révision constitutionnelle. Les lois caïmanaises garantissent certes déjà de nombreux droits individuels. Mais les îles Caïmanes sont les seules des territoires d’outre-mer du Royaume-Uni à rester sans charte, alors que ce dispositif est requis par les traités et accords auxquels le Royaume-Uni est partie<sup>19</sup>.

63. Selon la Puissance administrante, le représentant des îles Caïmanes a déclaré lors de la réunion du Conseil consultatif des territoires d’outre-mer tenue en septembre 2002 que le Royaume-Uni était allé trop loin en imposant ses obligations internationales sur les territoires d’outre-mer. À son avis, le Gouvernement britannique devrait respecter les cultures et valeurs locales des Caraïbes. Les îles Caïmanes seraient cependant disposées à ajouter un chapitre sur les droits de l’homme à leur Constitution.

## **C. Logement et construction**

64. Après un long déclin, l’industrie du bâtiment s’est nettement redressée en 2002, notamment grâce à des projets prestigieux de construction d’hôtels, d’appartements et d’édifices commerciaux. Le nombre total de permis de construire délivrés a augmenté de 44,7 %, laissant ainsi passer les recettes obtenues de 120,1 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2001 à 173,8 millions de dollars au cours de la même période en 2002. Le boom immobilier a permis

d'employer davantage d'ouvriers qualifiés et non qualifiés. L'étude sur la main-d'oeuvre effectuée en avril 2002 a révélé que, dans le secteur du bâtiment, l'emploi avait augmenté de 27,6 % par rapport à septembre 2001.

65. Les résultats enregistrés par l'industrie immobilière en 2002 s'étaient sensiblement améliorés par rapport à 2001. Un léger redressement a été constaté lors des premier et deuxième trimestres, tandis que les derniers chiffres publiés à la fin du mois de septembre reflétaient une nette amélioration. Dans l'ensemble, le nombre des transactions immobilières a chuté de 1 591 en septembre 2001 à 1 523 en septembre 2002, mais leur valeur a augmenté de 21 %, passant de 144,6 millions de dollars à 175 millions de dollars.

## **D. Emploi**

66. D'après les éléments d'information communiqués par la Puissance administrante, 25 459 personnes en âge de travailler avaient un emploi en 2000 et environ 42 % d'entre elles étaient des Caïmanais. À la fin de 1999, quelque 14 000 personnes détenaient un permis de travail. La main-d'oeuvre compte des ressortissants de 78 pays – la plupart étant originaires de la Jamaïque, des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni.

67. D'après l'étude sur la main-d'oeuvre, le chômage a baissé de 7,5 % en octobre 2001 à 5,7 % en octobre 2002.

## **E. Enseignement**

68. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants du territoire âgés de 4 ans et 9 mois à 16 ans. Le Gouvernement est directement responsable de l'enseignement pendant la durée de la scolarité obligatoire. Deux établissements publics et une école privée forment le secteur de l'enseignement supérieur. Le Community College of Cayman Islands est un établissement public mais autonome sur le plan administratif. La faculté de droit est également publique tandis que le College of the Cayman Islands est privé.

69. Le Gouvernement administre six écoles primaires, un collège, deux lycées, et une école « alternative » (école privée adoptant des méthodes nouvelles) dans la Grande Caïmane et trois écoles primaires et un lycée couvrant les deux cycles de l'enseignement secondaire sur l'île de Caïmane Brac. L'enseignement est gratuit pour les Caïmanais, hormis pour la location des manuels, facturée de 100 à 150 dollars des îles Caïmanes par an et par élève. Par ailleurs, 10 écoles privées offrent un enseignement primaire et/ou secondaire. Toutes les écoles privées sont soumises au contrôle du Département de l'éducation et perçoivent des subventions du Gouvernement.

70. L'amélioration du niveau de l'enseignement est l'un des principaux objectifs que s'est fixés le Gouvernement lors de l'exercice 2003-2004. Des bourses d'études et des bourses spéciales destinées à financer des études universitaires sur place et à l'étranger sont prévues dans le budget de 2003 au titre des grandes orientations politiques du Gouvernement, ainsi que la préparation du chantier d'une nouvelle école primaire à Spotts et l'élaboration des plans pour un nouvel établissement secondaire dans la Grande Caïmane. Dans sa déclaration de politique stratégique

pour l'exercice budgétaire 2003-2004, le Gouvernement prévoit de faire en sorte que 95 % des élèves qui quittent l'école aient le niveau d'instruction voulu, que 90 % de la population adulte sache lire, écrire et compter et qu'un plus grand nombre d'adultes bénéficient d'une formation professionnelle.

## F. Santé publique

71. Le Département des services de santé assure l'ensemble des soins de santé, y compris les services de santé publique. Les patients peuvent recevoir sur place des soins de médecine générale mais aussi un grand nombre de soins spécialisés. Le Gouvernement a passé un accord avec le Baptist Hospital de Miami pour les soins de santé tertiaires. Selon la Puissance administrante, la contraception est gratuite, de même que les consultations prénatales, auxquelles ont droit toutes les habitantes, quelle que soit leur nationalité. Le Health Practitioners Board est responsable de l'inscription des médecins exerçant dans le secteur libéral. Le Département des services de santé est devenu un organisme autonome en juillet 2002. L'hôpital de George Town compte 124 lits. Il comprend un service des urgences ultramoderne et suffisamment doté en personnel. Il y a également un hôpital de 18 lits à Caïmane Brac, et plusieurs dispensaires et centres de santé de district. En 2000, on dénombrait dans les îles Caïmanes 84 médecins inscrits et 14 dentistes.

72. La réforme de la santé engagée par le Gouvernement a abouti à toute une série de nouvelles mesures de réglementations portant notamment sur la délivrance d'agréments à l'ensemble des hôpitaux, l'inspection de leurs installations, l'inscription des professionnels de la santé et la réglementation de leur profession, la nomination d'un inspecteur de la santé chargé d'assurer la réglementation des activités dans ce domaine et la nomination d'un administrateur tiers chargé de négocier avec les prestataires de soins de santé basés outre-mer, d'examiner les demandes de remboursement et d'établir les statistiques sur les soins de santé. Le budget de l'exercice 2003-2004 couvre notamment un large éventail de mesures législatives destinées à améliorer l'état de santé de la population. Une révision de la loi sur la publicité du tabac et des boissons alcoolisées (*Tobacco Products and Intoxicating Liquor Advertising Law*) est prévue pour en durcir les dispositions. Est également prévue une nouvelle loi portant création d'un mécanisme chargé de réglementer l'importation et l'usage de pesticides. La loi sur la santé mentale (*Mental Health Law*) doit en principe être révisée pour l'adapter aux normes internationales en vigueur. Les mesures comprennent également de nouvelles réglementations destinées à améliorer les arrangements relatifs aux services d'hygiène du milieu, à l'hygiène et à la sécurité alimentaires et à la qualité de l'eau de boisson.

73. Les autres services de santé financés par le budget lors du premier semestre de 2003 ont trait notamment aux soins de santé primaires et secondaires, à toute la gamme de soins de santé tertiaires d'urgence, aux services médicaux de Caïmane Brac et de la Petite Caïmane, aux programmes de lutte contre l'abus des drogues et l'usage de stupéfiants et à l'hygiène du milieu, y compris le contrôle de l'hygiène alimentaire, le ramassage et l'évacuation des déchets et la lutte contre les moustiques.

74. Parmi les importantes dépenses d'équipement prévues figurent notamment des apports de capitaux d'investissement de l'ordre de 2 178 000 dollars destinés à

permettre à l'administration des services de santé de financer l'achat d'un nouvel équipement informatique et des travaux d'équipement au Faith Hospital et au Little Cayman Health Clinic. Le Gouvernement prévoit en outre d'apporter à l'administration des services de santé un soutien financier de 2,3 millions de dollars sous forme de prise de participation supplémentaire.

## **G. Criminalité et sécurité publique**

75. Les forces de police royale des îles Caïmanes comptent 295 policiers, dont un certain nombre détachés du Royaume-Uni en raison de la pénurie de recrues caïmanaises. Le personnel auxiliaire totalise 40 personnes. Il y a aussi dans les effectifs des policiers en provenance de la Jamaïque, du Belize, de la Barbade, du Canada, du Nicaragua, de la Trinité, du Honduras, des Bahamas, du Nigéria et des États-Unis.

76. En matière de sécurité, la déclaration de politique stratégique pour l'exercice 2003-2004 énonce les objectifs ci-après : garantir un système juridique et judiciaire efficace et juste; réduire le nombre d'infractions mineures et de crimes; réduire le taux de récidive chez les inculpés; garantir des conditions de détention sûres et humaines; assurer la sécurité et la protection des frontières.

77. Pour l'exercice 2003-2004, le principal projet d'équipement ayant trait à la sécurité concerne le lancement des travaux du Wilderness Institute Facility, qui accueillera des jeunes en remplacement de peines d'emprisonnement à la Northward Prison.

78. Dans son discours d'adieu, prononcé en mai 2002, l'ancien Gouverneur a souligné l'importance du tribunal chargé de juger les affaires de drogues, grâce auquel les îles Caïmanes s'écartent de la politique traditionnelle du châtime des toxicomanes pour adopter une démarche réparatrice. Les toxicomanes qui participent à ce programme fondé sur le volontariat doivent reconnaître leur culpabilité, ce qui augmente les chances de succès en matière de rééducation<sup>20</sup>.

## **VI. Environnement et ressources naturelles**

79. On compte 25 espèces endogènes de plantes et de reptiles sur les îles Caïmanes. Sur la Grande Caïmane, un parc botanique et une réserve d'oiseaux offrent un environnement sûr aux espèces en danger – oiseaux et lézards. La richesse de la flore et de la faune, notamment de l'avifaune, est considérable sur la Petite Caïmane, qui abrite aussi une réserve d'oiseaux. Plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur ces îles. Au fil des années, le Gouvernement des îles Caïmanes a appliqué diverses stratégies de conservation – parcs marins, zones terrestres protégées, sensibilisation du public et conservation intégrée des espèces.

80. Pour ce qui est de l'environnement, la déclaration de politique stratégique pour l'exercice 2003-2004 recense notamment les objectifs ci-après : protéger les mangroves et les autres zones humides; les récifs coralliens et les autres espèces de faune et de flore marines; la qualité de l'air, de l'eau et des autres ressources naturelles.

81. Une étude menée pendant l'été 2002 a montré que le nombre d'iguanes bleus, espèce indigène de la Grande Caïmane, avait chuté dans des proportions telles que,

parmi les espèces menacées d'extinction, ces iguanes étaient les lézards les plus en péril. On estime que, sans une politique d'élevage en captivité, l'iguane bleu aura disparu d'ici à cinq ans. L'International Iguana Foundation, qui estime que 150 000 dollars seront nécessaires pour assurer la survie de l'espèce, a lancé une campagne de collecte de fonds<sup>21</sup>.

82. En novembre 2002, la Grande-Bretagne a demandé aux 160 pays signataires de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, réunis au Chili, d'autoriser, dans certaines limites, le commerce de la tortue verte des îles Caïmanes, espèce menacée d'extinction. Si cette autorisation est accordée, on pourra vendre aux touristes des carapaces de tortue, en guise de souvenirs. Les défenseurs de l'environnement font valoir que, même limitée, la reprise de ce commerce risque de favoriser le commerce illicite de tortues qui existe déjà dans le reste des Caraïbes<sup>22</sup>. En décembre 2002, la Turtle Farm a ouvert un nouveau bassin d'élevage, dans le cadre de la deuxième phase du projet de rénovation de cette ferme. Après la quasi-destruction de la Cayman Turtle Farm par l'ouragan Michelle en novembre 2001, le Gouvernement et le Comité directeur de la ferme ont décidé de créer un parc marin. La création d'un bassin d'élevage était classée au premier rang des priorités dans ce domaine<sup>23</sup>.

## **VII. Relations avec les organisations internationales**

83. Comme indiqué dans le précédent document de travail (voir les paragraphes 75 et 76 du document A/AC.109/2002/7), les îles Caïmanes, qui avaient jusqu'alors un statut d'observateur auprès de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont obtenu le statut de membre associé.

## **VIII. Statut politique futur du territoire : position de la Puissance administrante**

84. Le 1er octobre 2002, à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (voir A/C.4/57/SR.3), la représentante du Royaume-Uni a déclaré qu'en tant que Puissance administrante, son gouvernement se félicitait de pouvoir annoncer que de nouveaux progrès avaient été accomplis dans la modernisation et le développement des relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer. La quatrième réunion annuelle du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer tenue à Londres en septembre 2002 avait permis aux ministres principaux des territoires d'outre-mer et aux ministres britanniques d'engager un dialogue politique constructif sur la relation de partenariat entre le Royaume-Uni et ses territoires et d'entamer des consultations sur des questions telles que le processus de révision de la Constitution et les obligations découlant des engagements internationaux du Royaume-Uni en matière de droits de l'homme et d'environnement.

85. Le partenariat entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer continuait d'évoluer. En vertu de la loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, adoptée le 26 février 2002 et entrée en vigueur le 21 mai 2002, les ressortissants des territoires britanniques d'outre-mer se verraient accorder la nationalité britannique, avec le droit de résider au Royaume-Uni et de circuler librement en Europe. Cette loi modifiait officiellement la nomenclature puisque l'appellation de territoire

dépendant était remplacée par celle de territoire britannique d'outre-mer, reflétant mieux la nature des relations avec les territoires en question. Par ailleurs, la Constitution faisait l'objet d'une révision dans presque tous les territoires, avec la participation de commissions de révision composées de représentants élus au niveau local, en vue de donner à chaque territoire une constitution moderne adaptée à ses besoins spécifiques et au développement à long terme. Dans certains cas, le processus était presque achevé et, dans d'autres, les travaux bien avancés. S'agissant de l'île de l'Ascension, un conseil de l'île devait être élu avant la fin de 2002.

86. La représentante du Royaume-Uni a ajouté que des dispositions étaient prises en vue de l'application des principes directeurs de la Charte de l'environnement pour les territoires d'outre-mer, adoptée au mois de septembre 2001. L'exécution des projets pilotes qui avaient été approuvés pour deux des territoires ferait l'objet d'un étroit suivi, dans l'espoir de les reproduire éventuellement ailleurs. Les accords multilatéraux conclus dans le domaine de l'environnement seraient étendus aux territoires et la législation nationale serait renforcée. Par ailleurs, certains projets avaient été mis en place dans des domaines clefs comme la restauration de l'habitat, l'étude des ressources biologiques, la maîtrise de la prolifération des espèces invasives et le renforcement des capacités des institutions de la société civile. Le Gouvernement du Royaume-Uni aiderait également les territoires à bénéficier de l'aide bilatérale accordée par la Commission européenne dans les domaines du commerce, de l'économie et du développement, dans le cadre de la Décision d'association outre-mer de novembre 2001.

87. Pour le Royaume-Uni, la volonté des populations des territoires, exercée dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux, revêtait une importance primordiale. Les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires se fondaient sur des principes fondamentaux comme ceux de l'autodétermination, des obligations mutuelles, du droit des territoires de gérer leurs propres affaires dans toute la mesure possible et du ferme engagement du Royaume-Uni d'aider les territoires sur le plan économique et de les assister en cas d'urgence.

88. La représentante du Royaume-Uni a fait observer que l'approche du Gouvernement britannique était pour l'essentiel la même que celle de la Quatrième Commission, et elle a donc déploré que cette convergence de vues ne transparaît pas toujours dans les résolutions pertinentes, en particulier celles adoptées par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il était rappelé dans la résolution d'ensemble annuelle qu'il n'y avait pas d'autre possibilité que d'appliquer le principe de l'autodétermination et il était déplorable que le Comité spécial continue d'appliquer ce principe de façon sélective. Le Gouvernement du Royaume-Uni était résolu à poursuivre sa collaboration avec le Comité spécial et il avait d'ailleurs envoyé un représentant au séminaire régional du Comité spécial tenu aux Fidji en 2002.

## **IX. Examen par l'Assemblée générale**

89. Le 11 décembre 2002, l'Assemblée générale a adopté sans la mettre aux voix la résolution 57/138 B dont la section V porte sur les îles Caïmanes.

*Notes*

- <sup>1</sup> Le présent document a été établi sur la base d'informations fournies par la Puissance administrante, conformément à l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, ainsi que des renseignements tirés de publications diverses.
- <sup>2</sup> Caiman Islands, 2000, *Annual Report and Official Handbook* (transmis par la Puissance administrante).
- <sup>3</sup> *Carribbean Insight*, 23 novembre 2001.
- <sup>4</sup> Gouvernement des îles Caïmanes, communiqué de presse du 29 octobre 2002.
- <sup>5</sup> The Cayman Islands: A Centre of Excellence for the Twenty-first Century (Les îles Caïmanes : un centre d'excellence pour le XXIe siècle), 8 novembre 2002.
- <sup>6</sup> Ibid.
- <sup>7</sup> Calendrier des manifestations, 500 ans d'histoire, de culture et de beauté, <www.cayman500.ky>.
- <sup>8</sup> *2001 Annual Report and Official Handbook Cayman Islands*.
- <sup>9</sup> Ibid.
- <sup>10</sup> <<http://www.oecd.org/EN/document/O,,EN-document-103-3-no-12-36128-0,00.html>>.
- <sup>11</sup> *Wall Street Journal*, 22 novembre 2002.
- <sup>12</sup> Communiqué de presse, services financiers des îles Caïmanes, 8 février 2002; NewsEDGE/LAN, 3 octobre 2001 et 17 janvier 2002.
- <sup>13</sup> Agence France-Presse, 25 juillet 2002.
- <sup>14</sup> *The New York Daily News*, 31 juillet 2002.
- <sup>15</sup> Ibid., 1er juillet 2002.
- <sup>16</sup> Reuter, 31 juillet 2002.
- <sup>17</sup> The Cayman Islands: A Centre of Excellence for the Twenty First Century (Les îles Caïmanes : un centre d'excellence pour le XXIe siècle), 8 novembre 2002.
- <sup>18</sup> Agence France-Presse, 7 juillet 2002.
- <sup>19</sup> *The Caymanian Compass*, 28 juin 2001 et 29 juin 2001; *The Royal Gazette*, 29 juin 2001.
- <sup>20</sup> *2001 Annual Report and Official Handbook Cayman Islands*.
- <sup>21</sup> *Chicago Tribune*, 9 août 2002.
- <sup>22</sup> Reuters, 8 novembre 2002.
- <sup>23</sup> Cayman Islands Turtle Farm – Turtles in the news, <www.turtle.ky>, 19 décembre 2002.